

Le Maire de Tinquex,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par Grand Reims Direction de l'eau et de l'assainissement concernant des travaux d'assainissement Chemin des Femmes à Tinquex.

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans cette rue,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté numéro 2021-189.

ARTICLE 2 : A compter du 6 septembre et jusqu'au 1^{er} octobre 2021, Grand Reims Direction de l'eau et de l'assainissement et l'entreprise SOGEA réaliseront des travaux d'assainissement Chemin des Femmes (de la rue Hélène Boucher jusqu'à l'intersection avec le chemin de Ville en Tardenois) à Tinquex.

Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux. La rue sera barrée sauf pour les riverains. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité aux véhicules et engins de secours sera maintenue.

ARTICLE 3 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 4 : Grand Reims Direction de l'eau et de l'assainissement et l'entreprise SOGEA seront responsables, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 5 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise S.R.N pour le ramassage des déchets ménagers,
L'entreprise SOGEA,
Grand Reims Direction de l'eau et de l'assainissement.

Fait à Tinquex le 13 juillet 2021

Le Maire,

Jean-Pierre FORTUNÉ